

Les dates à retenir

Informez-vous



2 juin 2022, 19 h - Séance d'information
au CCSE Maisonneuve ou en webdiffusion

Présentation de la démarche de consultation de l'OCPM
et du projet proposé par la Ville et le promoteur.



16 juin 2022, 19 h - Séance de questions et réponses
au CCSE Maisonneuve ou en webdiffusion

Posez des questions en personne ou par téléphone à la Ville ou au
promoteur.

Donnez votre opinion



À partir du 17 juin jusqu'au 18 août 2022

Donnez votre opinion sur la page de la consultation en répondant à des
questions ouvertes ou en faisant parvenir un texte écrit à la commission.



À partir du 23 août 2022 - Séances d'audition des opinions
avec les commissaires, au CCSE Maisonneuve ou en virtuel

Date limite d'inscription : 18 août

Afin de présenter votre opinion devant la commission, soit en virtuel
ou en personne, inscrivez-vous en appelant au 514 872-8510.

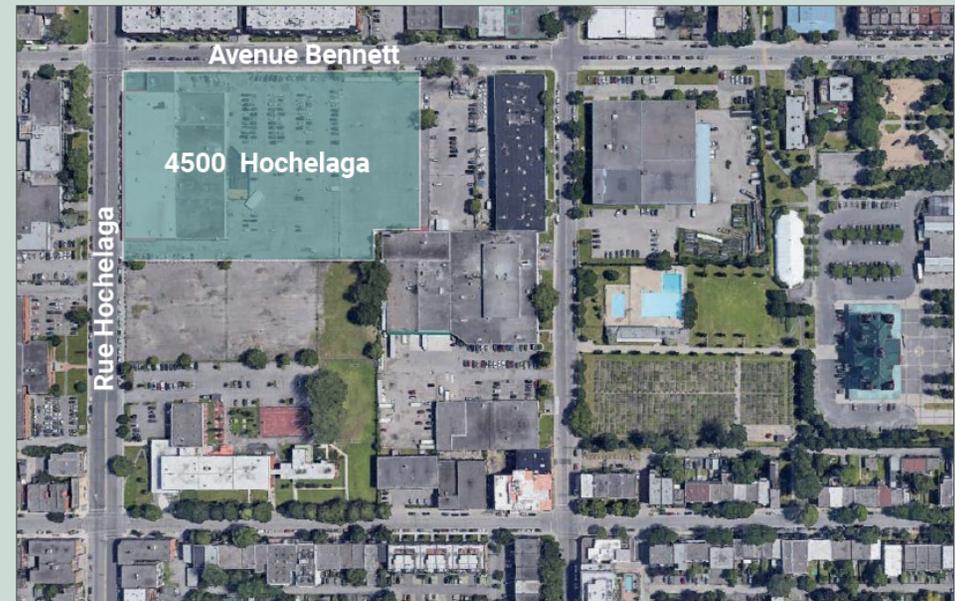


CCSE Maisonneuve (ancien marché Maisonneuve)
4375, rue Ontario Est, Montréal

Les séances d'information et de questions et réponses seront
webdiffusées pour une participation à distance en direct.
Les séances d'audition des opinions seront enregistrées et ensuite
disponibles sur le site Web de la consultation.

Consultation publique

Requalification du 4500, rue Hochelaga



Consultation
publique

Participez en ligne,
par téléphone
ou en personne



OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

ocpm.qc.ca/4500hochelaga

ocpm.qc.ca/4500hochelaga

Participez à la consultation!

- 1** Consultez la documentation en ligne.
- 2** Assistez à la séance d'information ou visionnez-la, en direct ou en différé.

Posez vos questions aux représentants de la Ville et du promoteur, en personne ou par téléphone, pendant la séance de questions et réponses webdiffusée. Vous pourrez également la visionner en différé.
- 3**
- 4** Donnez votre opinion par écrit, sur notre site Web ou lors des séances avec les commissaires.

Pour tous les détails sur les activités
ocpm.qc.ca/4500hochelaga

Les séances se tiendront en conformité avec toutes les règles gouvernementales (normes sanitaires) qui s'appliquent.



Les consultations publiques donnent une voix à la population et lui permettent de poser des questions. L'OCPM a été créé tout spécialement pour que certaines consultations soient menées par une entité neutre et indépendante. Nos rapports incluent toujours une analyse des préoccupations de la communauté ainsi que des recommandations spécifiques pour guider les décisions des élus.

Pour consulter le dossier de documentation, visitez le
ocpm.qc.ca/4500hochelaga

Pour toute question ou pour vous inscrire, appelez-nous
au 514 872-8510

How to participate in English?

While consultations are mostly conducted in French, all participants are welcome to express themselves, ask questions or submit their opinion in English.

For this specific consultation, no English documents were provided by the City of Montreal or the promoters.

If you need help, call us 514 872-8510.

Sur quoi porte la consultation?

Le projet consiste à transformer le site du 4500, rue Hochelaga. La réalisation de ce projet requiert l'adoption d'un règlement qui permettrait la démolition du bâtiment commercial et la construction de plusieurs bâtiments à usage mixte.

Le projet qui serait construit en plusieurs phases comprendrait :

- environ 930 unités d'habitation, dont environ 140 logements sociaux et communautaires et 51 logements abordables;
- 79 logements familiaux ou plus;
- 4000 m² de superficie commerciale;
- 1200 m² destinés à des équipements collectifs et des ateliers d'artistes.

Le site serait aussi traversé par une allée piétonne et cyclable diagonale reliant la rue Hochelaga et l'avenue Bennett. L'aménagement prévoit plus de 5 000 m² de superficie végétalisée, soit environ 25 % du site. Des toits verts aménagés pour l'agriculture urbaine sont prévus.

Le projet déroge à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement notamment en ce qui a trait à la définition de cour avant, aux hauteurs autorisées, à la présence d'équipement sur les toits, à la densité de construction autorisée, au taux d'implantation minimum, aux marges ainsi qu'aux usages autorisés.

Vue aérienne du projet



Source : Document de présentation du promoteur (Document 3.1)

Donnez votre avis sur :

- Les services et les équipements collectifs qui s'y trouveront
- Les espaces verts et les places publiques planifiées
- La construction de logements sociaux, communautaires, abordables et familiaux sur le site
- L'intégration du projet dans le quartier
- La vocation résidentielle et commerciale proposée

